

LE CONSTITUTIONNEL

EDITION SEMI-QUOTIDIENNE.

BRUNO DUVAL, Editeur-Propriétaire

ANNONCES.

Par ligne	
Edition Semi-Quotidienne, première	\$0 15
Insertion, Brevé, etc.	0 50
Do Insertions subséquentes	0 50
Une colonne pour 12 mois	25 00
Do do 6 mois	15 00
Do do 3 mois	10 00
Edition Hebdomadaire, à forfait	15 00
Toutes annonces sans conditions, seront	insérées jusqu'à contre-ordre à 10 et 15 c. la
ligne. Tout ordre pour continuer l'annonce	doit être par écrit.
Toutes correspondances etc. doivent être	adressées au propriétaire du Constitutionnel
attachées et munies d'une signature respon-	sable.

NO. 10 RUE CRAIG

PRIX D'ABONNEMENT	
INVARIABLEMENT PAYABLE D'AVANCE.	
di on Semi-Quotidienne, 12 mois	\$3.00
do do 6 mois	1.50
do do 3 mois	0.50
Edition Hebdomadaire, 12 mois	4.00
do do 6 mois	2.00
do do 3 mois	2.00
Edition Hebdomadaire, 12 mois	4.00
do do 6 mois	2.00
do do 3 mois	2.00

Feuilleton du "Constitutionnel"

LES MISÉRABLES DE LONDRES

PREMIERE PARTIE

III

LES GAROTTEURS

—Nous sommes perdus! murmura Thompson.

—Et, jetant un regard sur ceux qui l'entouraient, éperdus et atterrés :

—Tant que vous m'aurez pour capitaine, leur dit-il, et tant que votre chef vivra, ne désespérez jamais, fût-ce en face de la potence.

—Cependant, dit Thompson, la partie est par trop inégale; l'alc et le gin ont mis hors de combat les trois quarts de nos hommes : on en trouverait vingt tout au plus capables de se battre, et, à peine la lutte engagée, la police prévenue nous enverrait ici tous ses phalanges; vous voyez donc que nous sommes perdus sans ressources.

—Et moi je te dis que nous sommes sauvés.

—Comment.

—Sans lutte, sans combat, sans qu'un seul de vous ait besoin de bouger.

—Mais, enfin, par quel moyen?

—Cela me regarde, répondit Falkand.

Et, jetant sur ses compagnons ébahis un regard dédaigneux, il leur tourna le dos et s'en fut rejoindre les trois gentlemen qui l'attendaient sans oser quitter le coin où il les avait laissés.

—Monsieur l'attorney, dit alors Falkand au magistrat, j'ai deux mots à vous dire en particulier, deux mots qui doivent être entendus de ce coin de vous seul.

L'attorney fit quelques pas en avant, non sans quelque hésitation, et se trouva près de Falkand, isolés l'un et l'autre au milieu de la foule.

—Monsieur l'attorney, dit Falkand au magistrat, savez-vous ce qui se passe en ce moment?

—Je l'ignore, colonel.

—Eh bien! cette maison est enveloppée par la police.

—Ah! fit l'attorney, qui ne put dissimuler un mouvement de joie.

—Et savez-vous maintenant ce qui va arriver? reprit Falkand.

—Quant à cela, ce n'est pas difficile à deviner, dit l'attorney, surtout si les agents de police sont en nombre.

—Ils sont deux cents, et leur nombre va s'augmentant de minute en minute, puisqu'ils savent enfin que les garotteurs sont là, sous leur main, en leur pouvoir.

—Alors, il va arriver tout naturellement ce qu'on cherche depuis si longtemps en vain, c'est-à-dire que ces bandits vont être capturés, saisis et pendus dans quelques jours, comme ils l'ont si bien mérité.

—Oui, dit Falkand; mais, auparavant, voici ce que je prévois. Ces bandits, qui ont respectés le sauf-conduit grâce auquel nous avons pu visiter sans danger leur lieu de réunion; ces bandits, sachant qu'il y a parmi nous un attorney, vont être convaincus qu'ils ont été trahis et qu'ils n'ont pu l'être que par vous.

—Vous croyez? demanda le magistrat, vivement ému.

—Ils le disent déjà, et je ne dois pas vous dissimuler que leur seule pensée, en ce moment, est la vengeance.

—Quelle est donc leur intention?

—Vous ne devinez pas?

—Voudraient-ils nous assassiner?

—J'en ai peur.

—Ah! ils n'oseraient...

—Ne vous y fiez pas, monsieur l'attorney; quand on est à la veille d'être pendu, on ose tout.

—Ainsi ils vous ont dit...

—Ils m'ont déclaré que nous avions dix minutes pour réfléchir.

L'attorney frissonna de tous ses membres.

—Colonel, reprit-il au bout d'un instant, vous qui connaissez les chefs de cette terrible bande, vous qui avez le bonheur de conserver un sang-froid que j'admire, ne pourriez-vous au moins, trouver quelque moy-

en de nous tirer de cette affreuse position?

—Un moyen... répondit Falkand paraissant réfléchir.

— Cherchez, je vous prie.

—Il n'y en a qu'un,

—Lequel?

—Notre salut à tous est entre vos mains.

—Parlez?

—Vous êtes connue de tous les agents de police?

—Sans doute.

Tous vous doivent obéissance?

—Tous, depuis le premier jusqu'au dernier.

—Eh bien nous allons sortir ensemble, accompagnés des deux principaux chefs des garotteurs, et vous allez ordonner à tous les agents réunis là de se disperser.

—Mais comment leur donner un pareil ordre, quand ils savent que le repaire de ces bandits est ici?

—Rien de plus simple. Vous leur direz, et votre présence en sera le meilleur témoignage, que, prévenu avant eux, vous les avez précédés à l'endroit désigné pour être le repaire des garotteurs, mais que vous avez été trompé, comme ils l'ont été eux-mêmes, et que vous n'avez plus qu'à vous retirer tout ensemble à la suite de cette mystification.

—Oui, dit l'attorney, je puis sauver ma vie ainsi; mais mon honneur?

—Votre honneur consiste-t-il à vous faire assassiner par des bandits ou à vous tirer adroitement de leurs griffes, pour prendre ensuite votre revanche en les traquant jusqu'à ce que vous en ayez purgé la société?

Cet argument tira l'attorney d'un grand embarras.

—Il est certain, dit-il, que je dois considérer avant tout l'intérêt de mes concitoyens.

—Alors, vous acceptez mon expédient?

—Oui, certes! mais dans le seul but de délivrer Londres de ces misérables.

—Falkand retourna vers Lupus, causa quelques instants avec lui et Thompson, puis revint accompagné de ceux-ci près de l'attorney.

—Monsieur l'attorney, dit Thompson au magistrat, nous acceptons la proposition de M. le Colonel O'Crane; nous allons vous accompagner hors de cette maison, et devant nous, ou plutôt entre nous deux, vous allez disperser votre bande d'agents, en leur faisant le petit conte convenu entre vous et le colonel.

—Je suis à vos ordres, messieurs, répondit le magistrat.

—Un mot encore, dit Lupus.

Puis, tirant de sa poche un magnifique revolver, pantomime qui fut exactement imitée par Thompson.

—Monsieur l'attorney, ajouta-t-il, je suis naturellement doux comme un mouton, et la nature m'a doué d'une âme sensible; je vous en supplie donc, ne me mettez pas dans la pénible nécessité de vous brûler la cervelle, comme je ne manquerais pas de le faire moi et mon honorable ami, si nous apercevions l'ombre d'une trahison.

—J'ai compris, messieurs.

Le colonel O'Crane rallia lord Walford et le baronnet Milbury; puis ils s'éloignèrent tous les quatre en compagnie de Lupus et de Thompson.

Dix minutes après, ces deux derniers rentraient dans la grande salle, rassemblaient autour d'eux les garotteurs, et exaltaient leur enthousiasme jusqu'au délire, en leur racontant comment leur capitaine, le brave Falkand, venait de se soustraire à la police et à la potence.

IV

LA MAISON DE MONSIEUR STYLER

En pénétrant pour la première fois dans le quartier que l'on nomme, à Londres, la Cité, on ne peut s'empêcher d'être frappé d'un profond sentiment d'étonnement et d'admiration devant le mouvement incessant et l'activité inouïe qui y règne entre onze heures du matin et cinq heures du soir.

La cité est encore aujourd'hui ce quelle était au moyen âge,

Maisons à l'aspect sombre et monotone; rues étroites, coupées de petites ruelles, d'allées et de cours intérieures où pèse, à toutes heures, un brouillard épais que le soleil ne dissipe jamais.

C'est la ville du commerce : un groupe immense de comptoirs, une agglomération compacte d'entrepôts.

La Tamise est à deux pas; des milliers de navires attendent là les chargements qu'ils doivent transporter sur tous les points du globe.

(A suivre.)

INFORMATIONS.

M. Vennor nous prédit un automne très chaud. De bonne heure en octobre nous aurons une très forte gelée et un peu de neige, qui disparaîtra bientôt sous la chaleur soutenue d'un beau soleil. A la fin nous aurons des pluies.

Les prédictions de M. Vennor, concernant l'hiver, vont être, dit-on, très intéressantes.

Le Star conseille au gouvernement anglais de respecter la France et de se rappeler les services qu'elle lui a rendus. C'est à propos des affaires d'Asie. Le Star est un des rares journaux anglais du pays qui fassent preuve de sympathies pour la France dans les circonstances actuelles.

Le Herald traite le Globe de mauvais journal, animé d'un esprit dangereux, tendant à détruire le crédit commercial du pays et prêt à faire tout le mal possible. Durus est hic sermo, surtout de la part d'un ami. Mais le Globe ne l'a pas volé, et depuis que M. Anglin met la main à sa rédaction surtout, il est plus malhonnête que jamais.

On mande de Washington que les instructions les plus détaillées et les plus positives seront envoyées aujourd'hui même à l'amiral Crosby, commandant l'escadre américaine dans les eaux de la Chine, sur l'attitude qu'il devra prendre en cas de conflit entre la France et la Chine, et dans le cas où une intervention des puissances étrangères serait nécessaire. L'amiral Crosby se trouve en ce moment, aux environs de Canton, à bord de la frégate américaine Richmond, armée de 14 canons, et sur laquelle son pavillon est arboré.

On a constaté que le comté de Clinton, qui embrasse les centres avoisinant le lac Champlain, contient une population de 51,000 âmes, dont 19,200 sont Canadien-français. D'après les calculs de M. l'abbé Chagnon, curé de Champlain, qui a fait un travail considérable sur ce sujet, l'Etat de New-York posséderait une population canadienne-française de 56,400 âmes, dont la moitié est groupée dans 49 centres différents, et l'autre disséminée dans le reste de l'Etat.

La compagnie du Richelieu vient de donner l'ordre de préparer les dessins et devis nécessaires pour la construction de deux énormes chaudières destinées à remplacer celles du "Québec"

Ce vapeur sera le navire à deux générateurs ayant les plus fortes chaudières de tout le continent américain. Les dimensions seront de 13 pieds de diamètre et 20 pieds de longueur.

Le poids probable de chacune d'elle sera de 35 tonneaux.

La même compagnie se propose de faire faire les réparations nécessaires au vapeur "Corsican." Ce navire a déjà été réparé l'année dernière, mais les travaux exécutés ne satisfaisant pas la compagnie, on a décidé de les refaire à nouveau.

La Princesse Louise a écrit à Sir Hector Langevin pour lui exprimer son désir de laisser aux Canadiens avant son départ un souvenir de son séjour au milieu d'eux. C'est une peinture faite par la Princesse elle-même, de quatre à cinq pieds de hauteur, et qui a été envoyée à l'exposition de Boston. Sir Hector a répondu à son altesse Royale qu'il

acceptait ce don gracieux avec la plus grande reconnaissance, ce tableau sera exposé dans la Galerie nationale.

Le Northern Pacific avec un parcours de 2,400 milles de voie ferrée, y compris les embranchements, a un capital de \$88,000,000, et une dette d'environ \$32,000,000, soit \$120,000,000 en tout.

Le Pacifique Canadien, avec un parcours beaucoup plus long, aura un capital de pas plus de \$90,000,000, un territoire pouvant alimenter un trafic local de beaucoup plus profitable, et une route plus courte pour le transit direct de l'Atlantique au Pacifique.

A Ottawa, le contrat pour la construction des nouvelles bâtisses départementales a été accordé, pour le prix de \$350,000, à un M. Charlebois.

Sir Hector Langevin a visité, samedi, en compagnie de quelques amis, les ateliers de M. Hébert. Celui-ci voulait avoir l'opinion de l'honorable ministre au sujet de la statue de Sir George Cartier. L'ouvrage est maintenant complété ou à peu près, et la statue sera coulé dans une quinzième de jours. Sir Hector s'est déclaré très satisfait et a complimenté M. Hébert. Il trouve la ressemblance parfaite, comme tous les détails de l'œuvre.

M. Hébert a fait plusieurs retouches depuis le printemps dernier et considérablement perfectionné son œuvre.

Avant l'incendie, on évaluait la bibliothèque de la législature de Québec à \$76,000.

Des évaluateurs, à l'œuvre depuis le feu, ont constaté que les compagnies d'assurances avaient à faire face à une perte de \$38,573.

L'incendie a détruit des œuvres canadiennes que l'on remplacera difficilement.

Fredrick Mann, le meurtrier de la famille Cook—on se rappelle que ce crime a été commis en janvier dernier à Little Rideau, près d'Ottawa— a été condamné à mort à la cour du Banc de la reine tenue à l'Original lundi dernier. La cour a été présidée par le juge Armour. Mann—qui a plaidé coupable sur tous les chefs d'accusation—sera pendu le 12 octobre prochain.

Lundi midi la nouvelle arrivait en cette ville que la banque d'échange venait de suspendre ses paiements et que les directeurs étaient décidés de mettre cette institution en liquidation. L'Événement d'hier nous donne à ce sujet les détails suivants :

"Le passif se compose de deux millions de dépôts et de trente mille piastres en circulation.

Le dernier rapport de la banque accusait un excédant de l'actif sur le passif d'un demi million et quatre cent mille piastres.

Ce qui amène la banque à arrêter ses paiements, c'est qu'elle a trop escompté et qu'un fort montant de son capital se trouve compris dans des successions commerciales inactives.

Les directeurs disent que la banque remboursera promptement ses billets en circulation.

On craint qu'il ne résulte une certaine panique commerciale. On affirme que quatre des cinq directeurs possèdent près des trois quarts du capital de la banque.

Voici les noms des directeurs : Thos. Craig, président, A. W. Ogilvie, vice-président, D' Alexander Buntin, E. K. Greene et Henry Bulmer.

C'est la seconde faillite de cette institution."

Notes Locales.

Un jeune homme de 10 à 12 ans qui désirerait apprendre le métier d'imprimeur, trouverait sa place, en s'adressant à ce bureau.

Le Rénovateur des Cheveux de Hall rend la chevelure souple, soyeuse, brillante; il est sans rivaux pour la toilette.

La barquaine qui s'était échouée pendant l'orage de dimanche a été renflouée à la marée montante de lundi soir.

Nous avons eu le plaisir de recevoir lundi à nos bureaux la visite de M. Laurendeau, avocat de Montréal.

Un pauvre aliéné a été arrêté avant-hier par les constables et interné à la prison.

Pour mal de dents, Brûlures—coupures et Rhumatisme. Faites usage du Pain-Killer de Perry Davis.

Voyez annonce dans une autre colonne.

Les Révds. M. Cloutier, vicaire à la cathédrale et L. Pothier, curé de St. Médard de Warwick, qui avaient accompagné Mgr Lafleche, à Rome sont de retour au pays depuis lundi. Nous apprenons avec plaisir qu'ils nous sont revenus en parfaite santé après avoir fait un heureux voyage.

Cinq matelots du steamer Joshua Nicholson, qui prend en ce moment un chargement de mardiers au quai Ritchie, se balladèrent lundi soir par les rues de la ville, quand, vers huit heures et demie, il fallut prendre le chemin du bord. Or, parmi ces enfants de Neptune, l'un d'eux s'était permis une ingurgitation un peu trop prononcée de tafia, ingurgitation si prononcée même qu'il prit bientôt des bordées plus ou moins longues.

Pour se rendre à bord, ses compagnons se dirigèrent par le boulevard, tandis que le matelot en pochardise prit la voie du chemin de ceinture. Il rencontra malheureusement sur son passage une plateforme du chemin de fer du Nord, et voilà notre homme à l'eau au milieu des billots qu'il y a en cet endroit, barbotant comme une grenouille. Il se serait infailliblement noyé, si ses camarades n'étaient venus à son secours, et pour ramener sans doute la circulation un moment interrompue par ce bain forcé, tous quatre, d'un concert unanime, administrèrent une bonne raclée à notre pochard et le transportèrent ensuite cahin-caha jusqu'au steamer.

Si vous souffrez des affections bilieuses, maux de tête ou indigestion, employez les Pilules de Noix Longues de McGale, en vente partout à 25 cts la boîte, 5 boîtes \$1.00

Une razzia de pochards hier et avant-hier par notre excellente police. Procédons par ordre.

C'est d'abord lundi, un individu près de la gare qui est arrêté en état d'ivresse, sur la demande de sa belle-mère, qui avait raison de craindre des voies de fait. Condamné à trois mois de prison.

Hier matin, arrestation d'une vieille pêcheresse, complètement allumée, qui causait scandale sur le quai de la Compagnie du Richelieu. Internée à l'hôtel Gimms.

Hier l'après-midi, un jeune homme, aux allures titubantes, allait s'affaisser dans la vitrine du magasin de M. Désilets, rue Notre-Dame, ses jambes lui refusant par suite d'une trop grande absorption de liqueurs. Ce quidam a été dirigé également chez M. Gimms.

Nous avons le rare avantage de faire part aujourd'hui à nos lecteurs, surtout à ceux qui souffrent d'affections de la vue, que le célèbre opticien de Londres, M. Laurance, est en cette ville pour quelques jours au "St. James Hôtel."

Il suffit de lire l'annonce et les certificats que nous publions dans une autre colonne pour se convaincre que M. Laurance est un maître dans son art.

Ce célèbre opticien met le plus grand scrupule dans le choix des verres qu'il met à la disposition des clients et toujours, il a donné satisfaction.

Nous invitons donc—et nous ne saurions trop insister—les per-

Pour crampes—mal d'estomac—douleurs d'intestins ou coliques. Faites usage du Pain-Killer de Perry Davis.

Voyez annonce dans une autre colonne.

sonnes qui souffrent de la vue de faire une visite à M. Laurance, au "St. James Hôtel."

LES PILULES HOLLOWAY.—Ce Remède, depuis son origine, loin de faillir, a toujours été de plus en plus en faveur auprès des patients et de plus en plus prisé par ceux que les changements de saisons affectent. Quand l'air se refroidit et que les fonctions de la peau en souffrent, une dose des Pilules de Holloway aura beaucoup d'effet salutaire sur la foie et les rognons. Comme alteratifs, apéritifs et toniques ces Pilules n'ont pas d'égaux. Toutes personnes âgées et délicates dont l'appétit fait défaut, la digestion difficile et la santé défailante, ce remède, sera un baume précieux et salutaire, en redonnant de la force et de la santé.

Un tuyau de laqueduc a crevé hier après-midi au coin des rues Alexandre et Notre-Dame. Le surintendant des chemins, M. Z. O'Hamel, afin de ne pas priver les citoyens de l'eau pendant le jour a fait travailler ses hommes une partie de la nuit. Ce matin, le dégât est réparé.

Nouveaux exploits de la police la nuit dernière. En voici la liste : Un petit garçon arrêté pour vol dans un magasin du faubourg; un galant et sa concubine, cause de désordre dans leur voisinage, coffrés sur la demande des voisins et un pochard trouvé ivre-mort sur le quai Farmer à deux heures du matin, dirigé sur la prison commune.

CHANSONNIER CANADIEN.—Sur réception de 5 centins en argent ou en timbres-poste, nous enverrons franc de port le Chansonnier Canadien. B. E. McGale, 301 rue St Joseph, Montréal.

SOCIÉTÉ STE-CÉCILE

Il y aura une assemblée spéciale des membres de cette société au lieu ordinaire, ce soir à 8 1/2 hrs. pour affaires importantes.

Par ordre, C. W. ROCHELEAU Sect.

GREAT CANADIAN PAPER

It has the Largest Circulation; the Latest News, both Local and Foreign. A Splendid Story Page. First-class Agricultural Page. Reliable Market Reports. Legal Column Household Department, Children's Department, etc.

THE MAIL is the great medium for advertisements of FARMS FOR SALE

Agents Wanted

ADDRESS THE MAIL Toronto, Canada.

14 Septembre 1883.

BARBIERS - COIFFEURS (Successors de M. Chs. Dion.)

NO. 38 RUE DU FLEUVE TROIS-RIVIERES.

Le vrai salon de la toilette est le nom que nous pouvons donner à l'établissement de barbiers-coiffeurs, tenu au No. 38, rue du Fleuve, par MM. Lefebvre et Brindamour.

Cet atelier donne toujours comme par le passé, satisfaction entière au public en général. L'aménagement est luxueux et de quelque sorte artistique.

On trouve aussi chez MM. Lefebvre & Brindamour, outre un travail parfait et une politesse exquise, parfums de toutes sortes, objets de toilette, tels que savons, cosmétique, peignes en tous genres, brosses et des rasoirs américains garantis.

Sur ordre, ils se rendent à domicile pour coupes de cheveux, shampooons pour dames et enfants. Trois-Rivières, 1er Mai 1883.—1a.

Avis important.

Nous prions nos abonnés de la campagne de ne payer leur abonnement qu'au propriétaire du CONSTITUTIONNEL, soit par le tre chargé, soit à lui-même sur les lieux.

LE CONSTITUTIONNEL



TROIS-RIVIÈRES, 19 SEPT. 1883

Ces purs.

Nous adversaires sont d'un scrupule à nul autre pareil quand il s'agit de l'élection d'un de nos amis. Pour ces purs d'un autre âge, tous nos succès ne peuvent être que le fruit d'une corruption effrénée. Réussissent-ils à faire annuler, par les moyens les plus inavouables très-souvent, à faire annuler l'élection d'un député conservateur, qu'ils se voient hypocritement la figure et s'écrient tous d'une voix scandalisée : Nous l'avons toujours soutenu avec conviction que le parti conservateur ne se maintient au pouvoir qu'au moyen de la corruption !.....

Quelques naïfs et les personnes peu renseignées se laissent prendre à ces affirmations mensongères, et voilà comment l'on écrit l'histoire de nos jours.

Si nous pouissions une petite pointe chez nos adversaires, nous trouverions ample matière à édifier nos lecteurs sur la grande moralité de ces bons libéraux en temps d'élection.

Après tout, pourquoi ne pas nous payer ce luxe puisque l'occasion se présente ? Rien ne nous en empêche, et pour faciliter notre besogne, nous avons précisément sous les yeux un tableau publié par le Mail, qui fera justice des scrupules de nos adversaires à notre égard.

« Puisque les grits parlent tant de corruption, dit le Mail, il ne serait peut-être pas hors de propos de rappeler le rôle joué par certains réformistes distingués qui, après avoir feint de combattre en faveur de la pureté électorale, ont ensuite perdu leur mandat pour cause de menées corruptrices.

- En voici la liste :
- Shibley, Prévost,
 - Jodoin, Higginbotham,
 - Mackay, Cushing,
 - McGregor, Tremblay
 - Macdonald (Cornwall) Wood,
 - Chisholm, McNabb,
 - Irving, Norris,
 - Devlin, Cameron, (S. Huron)
 - Coupal, Walker,
 - Biggar, Mackenzie,
 - Murray, Stuart,
 - Aylmer, Kerr,
 - Wilkes, Macdougall, (S. Renfrew)
 - Cook, LaRue,
 - McLennan, Barber,
 - Dymond, Miller,
 - Christie, Phelps,
 - Hughes.

En tout, bien comptés, trente-cinq de ces purs jetés par dessus bord.

Passons au détail, qui ne manquera pas d'intéresser.

Sur ce nombre de trente-cinq députés de l'opposition ayant perdu leur mandat, il faut signaler quatre réformistes des plus influents rendus inéligibles par suite de corruption personnelle, un cinquième perdant son siège parce qu'il s'est rendu coupable d'avoir introduit dans une boîte de scrutin de faux bulletins de vote.

Nous ne parlerons que pour mémoire de la manipulation dans certaines localités des rôles d'évaluation, par les libéraux ; nous nous contenterons de résumer le tableau qui nous a été fourni par le Mail et sur lequel nous attirons d'une manière sérieuse l'attention de nos lecteurs :

Elections libérales, annulées pour causes de corruption, 35
Députés inéligibles, 4
Elections annulées pour fraudes dans la votation, 1

Et nos adversaires, dont l'hypocrisie et l'audace n'ont pas encore atteint apparemment leurs dernières limites, n'en continuèrent pas moins à crier sur tous les toits que nous avons le monopole de la corruption électorale.

Le peuple—c'est notre vengeance—saura faire justice de ces calomnies en temps et lieu.

AGRICULTURE

DES LABOURS.

LABOURS A LA CHARRUE.—Nous en sommes resté mercredi de la semaine dernière, à la cinquième partie de la charrue, la perche ou âge. Nous allons continuer cette étude de la charrue.

La perche est cette partie qui sert à transmettre le mouvement à la charrue. Elle ne doit être ni trop haute, ni trop basse, car dans le premier cas le soc prendra trop de profondeur, tandis que dans le second cas la charrue cherche sans cesse à sortir du sol. Il est indispensable que la grosseur de la perche soit proportionnée à sa longueur.

On appelle cep, la base même de la charrue, à laquelle sont fixées toutes les autres parties. S'il est en bois, il faut le faire couvrir en gros feuillard et l'on doit surtout, si l'on veut éviter le frottement, bien s'assurer que sa face supérieure et sa face latérale sont unies et se rencontrent à angle droit. Quelquefois, le cep est en fer forgé, ce qui n'est pas indispensable.

Afin d'éviter le frottement, on a essayé de raccourcir le cep, mais alors la charrue ne pouvait fonctionner, faute de base convenable. Il a donc fallu avoir recours à un autre moyen. Au lieu d'attacher les traits à la partie inférieure de la perche, on les a fixés à la gorge au moyen d'une chaîne ou d'une barre de fer diminuant ainsi la longueur du cep de près de moitié.

En Europe, on a adopté le système de placer sous le cep une ou deux petites roulettes. Seulement, l'expérience a prouvé que cette innovation était impraticable dans les terres fortes.

Pas besoin de définir les mancherons de la charrue, bornons-nous à dire que le mancheron de gauche est le plus important. La longueur de cette partie de l'aire varie avec sa force. On donne quatre pieds comme longueur moyenne et deux pieds d'écartement des bras à l'extrémité des mancherons.

Régler la largeur des bandes de terre et la profondeur du sillon, tel est le but des régulateurs dans une charrue et il est à remarquer que leurs services sont précieux. Il y en a deux dans toutes charrues, le régulateur vertical, qui donne la profondeur du sillon, et le régulateur horizontal qui règle la largeur de la bande de terre. Dans certaines charrues cependant les deux sont réunis dans une même pièce. Pour régler le labour, on abaisse ou on élève alors le point de traction.

CHARRUE A AVANT-TRAIN.—Le labour à la charrue simple cause toujours beaucoup de fatigue au labourer par suite de cette tendance de l'instrument à sortir de terre. Cette tendance provient du point d'attache des traits. Afin d'obvier à cet inconvénient et de soulager le labourer, on a travaillé à faire fonctionner l'instrument par la seule force des animaux de traits. De là l'invention de la charrue à roues ou à avant-train.

La perche est fixée sur un essieu supporté par deux roues.

Voyons maintenant la composition de ce nouvel instrument.

Une bonne charrue à roues est composée des pièces suivantes : 1o Deux roues en fer ou deux roues en bois, ces dernières alors doivent être pourvues d'un fort bandage en fer. Quoique variable, leur hauteur ne doit pas dépasser deux pieds ; 2o D'un paturon—morceau

de bois plus ou moins haut et long—dans lequel passe l'essieu de fer des deux roues ; 3o Un collet où l'on fixe la perche, ce collet servant à déterminer la profondeur du labour ; 4o Une sellette placée sur le paturon ; 5o Deux pièces de bois parallèles au paturon et terminées sur le devant par un porte-bascul, appelées tétar.

Ces charrues sont considérées comme une véritable innovation des plus utiles, en ce qu'elles sont exemptes de ces mouvements brusques si fréquents dans les charrues simples, mouvements qui éreintent le labourer.

Mercredi prochain, nous parlerons plus en détail de cet instrument qui est généralement trop peu en usage chez nos cultivateurs.

La Salsepareille d'Ayer est fortement concentrée ; c'est le remède le plus économique dont on puisse se servir pour purifier le sang.

Assemblée de St-Laurent.

Nous terminons aujourd'hui la publication des discours prononcés à l'Assemblée de St-Laurent par celui de M. Mousseau. Aucun journal n'ayant donné les discours de MM. Beaubien, Bergeron et Des-carries, force nous est donc d'interrompre ici une publication qui a déjà été assez longue.

DISCOURS DE L'HON. M. MOUSSEAU.

Messieurs, Par le discours astucieux, mensonger et habile du chef de l'opposition, vous voyez quelle importance il attache à ma défaite dans le comté de Jacques-Cartier. Vous voyez par la vigueur qu'il y a mises, les allusions blessantes qu'il y a faites, combien il tient à me vaincre, mais je vais vous démontrer dans l'instant combien de mensonges il vous a débités pour tenter d'arriver à ce résultat qu'il n'obtiendra jamais.

Quand on a l'honneur d'être le premier ministre d'une province comme celle de Québec, on ne se laisse pas insulter ainsi. Quand on a l'honneur de représenter un comté comme celui de Jacques-Cartier, et d'avoir représenté le comté de Bagot comme je l'ai représenté, on ne se laisse pas ainsi fouler aux pieds. Car si je ne me défendais pas vaillamment et énergiquement, et si je n'opposais sur le front de cet homme menteur le stigmate de l'infamie, je ne mériterais pas votre confiance.

Messieurs, lorsque j'ai eu l'honneur d'être appelé à gouverner la province de Québec, j'ai été prié de me présenter dans un autre comté. Je suis venu ici à votre demande, pour empêcher la division dans les rangs et maintenir l'union conservatrice. Je suis venu ; j'ai réussi. Le 19 août 1882, jour de la nomination à Sainte-Genève, j'avais l'honneur d'adresser la parole à une assemblée considérable. J'ai énoncé là le programme que j'entendais suivre lorsque je serais élu et que je prendrais la direction des affaires de la province. Eh bien ! messieurs, je vais repasser en revue les différents articles de ce programme, et je vais vous prouver que je n'ai failli à aucune des promesses que j'ai faites, et que s'il y a eu quelqu'un de traître à son parti, de traître à son pays, ce n'a été que M. Mercier, et ceux qui l'aident à me faire la lutte.

Dans ce discours, j'expliquais la situation de la province de Québec et je disais que par la construction de ses chemins de fer—chemins de fer qui ont fait notre fortune—la province s'était endettée assez considérablement et qu'il s'en était suivi une augmentation à peu près correspondante des dépenses.

J'ai dit qu'une des mesures que j'aurais à adopter, une des premières démarches que j'aurais à faire, ce serait d'établir un contrôle sévère du parlement sur les dépenses publiques, et c'est pour cela que j'annonçais dans le temps la nomination d'un auditeur provincial indépendant du gouvernement, absolument comme à Ottawa, et cela afin d'empêcher ces nombreux mandats spéciaux que plusieurs gouvernements qui n'avaient précédé avaient émis. Cet auditeur est responsable au parlement seul, est indépendant du gouvernement et ne paie aucun argent sans que cet argent ait été préalablement voté par la Chambre.

Cette mesure a été déposée et adoptée à la dernière session.

On a entassé mensonges sur mensonges, et j'appelle votre attention toute spéciale là-dessus, on vous a crié ici et on a crié partout dans toutes les campagnes du comté de Jacques-Cartier, dans les petites assemblées du soir où s'agit M. Beaubien ; on a répandu sans cesse toute espèce de mensonges, et à l'heure qu'il est on dit dans un certain coin du comté (que je reçois un salaire de 30,000 francs, que j'ai augmenté les salaires des ministres et que je ne fais pas mon ouvrage, puisque j'ai payé \$5,000 à M. Lacoste. Eh bien ! je suis aussi innocent que vous, MM. de ce paiement. Le gouvernement qui avait une transaction très-importante à faire, a choisi un avocat très-éminent pour surveiller cette transaction, en suivre tous les détails, et il y a travaillé pendant au moins cinq ou six semaines. Le gouvernement a promis de lui payer \$5,000. Eh bien ! qu'on en ait dit, MM., ce n'est pas l'habitude d'un gouvernement respectable de répudier les engagements pris par ces devanciers, et il doit respecter ces engagements pour les petites sommes pour les grandes dettes. J'ai cru devoir payer ce montant et je ne m'en repens pas. Je ne suis pas responsable de cette dette et je ne veux pas non plus blâmer le gouvernement qui l'a créée. Mais un homme qui fait une charge ou tire une carotte de \$5,000 pour une contestation d'élection ne devrait pas se plaindre d'un avocat qui charge \$5,000 pour surveiller une transaction honnête de huit millions de piastres.

Ce n'est pas la première fois que des avocats éminents sont appelés à surveiller ces grandes affaires. Nous avons vu la même chose se pratiquer en Angleterre et aux États-Unis. Ainsi, par exemple, lors de l'arbitrage de Genève sur les réclamations de l'Alabama, dépendant du traité de Washington, l'Angleterre a envoyé pour représenter le gouvernement anglais sir Rounder Palmer. Ce dernier était membre du parlement et comme tel, il n'avait pas le droit d'être payé. Mais le Parlement lui a voté, sa tâche finie, vingt-cinq mille louis sterling, bien que le montant en litige ne fut que de quinze millions.

Vous avez entendu aussi proférer pour la deuxième fois le mensonge déjà repété ici le 20 mai dernier, à savoir que j'avais augmenté les dépenses du service civil d'au-delà de \$37,000. Je vous ai dit dans le temps, et je vous le répète, c'est un mensonge. Il est très-facile de venir avec des chiffres essayer à jeter de la poudre aux yeux du peuple. On vous cite les estimés de cette année, et les chiffres de l'exercice de 1881-82, et on dit : Voyez la différence. Ce n'est pas comme cela, messieurs, qu'il faut procéder. Si vous ne prenez que les dépenses apparaissant sous le titre de "Gouvernement Civil" dans les comptes publics de l'année 1881-82, pour les comparer aux estimés des dépenses probables portées sous le même titre, dans le budget de l'année 1883-84, cela paraît vrai à première vue, l'on pourrait croire que les estimés du service civil sont plus considérables cette année que les années précédentes. Mais il y a trois sortes de dépenses incluses dans les estimés de 1883-84, dans le chapitre du gouvernement civil, savoir : 1o les traitements et les dépenses contingentes des départements, 2o les traitements imputables aux travaux et édifices publics, et 3o les traitements et les dépenses contingentes imputables au revenu. Or, dans les années qui ont précédé mon arrivée au pouvoir, ces trois sortes de dépenses étaient dissimulées dans les comptes publics. Ainsi dans l'année 1881-82, il y avait une quarantaine de mille piastres qui n'entraient pas dans le chapitre du Gouvernement Civil, c'est-à-dire qu'il y avait des employés qui faisaient réellement partie du service civil, puisqu'ils travaillaient dans les départements, et que l'on payait soit à même les deniers des travaux et édifices publics, ou les deniers du revenu, ou le fonds des chemins de fer ; et si vous trouvez dans les estimés de 1883-84 cette augmentation apparente, c'est que nous avons réuni dans un seul et même chapitre tout ce qui a rapport au service civil.

Voici un extrait des comptes publics de 1881-82 comparés avec le budget de 1883-84 : je vais être un peu long, mais n'oubliez pas qu'il s'agit de vos véritables intérêts et que c'est le premier ministre qui vous parle, et surtout le premier ministre le plus insulté que jamais ne l'a été un crocheteur, par des

gens qu'il n'a pas voulu prendre dans son cabinet,

Départements.	Comptes publics 1881-82		Budget de 1883-84	
	Traite-ments.	Dépenses cont.	Traite-ments.	Dépenses cont.
Lieutenant-gouverneur	2 450 00	2 497 66	2 850	2 600
Conseil Exécutif	5 741 66	1 199 64	3 900	1 300
Secrétaire de la province	13 240 00	5 499 92	16 165	3 500
Régistrateur de la province	3 375 00	5 239 79	7 500	2 500
Officiers en loi de la Couronne	10 775 00	3 285 27	12 250	4 000
Treasor	24 138 74	3 797 99	16 250	2 700
Auditeur	2 919 99	1 500	10 000	2 600
Terres de la Couronne	33 858 99	9 500 00	46 780	5 500
Agriculture et Travaux publics	18 672 73	5 400 00	28 530	3 800
Instruction publique	10 775 00	8 498 28	18 020	5 000
Chemins de fer	2 919 99	1 500	10 000	2 600
Dépenses pour Journaux, etc.				4 000
Bureau de service civil		101 99		200
Bureaux de la Trésorerie				500
Montant non déposé sur mandats émis		211 47		
	123 992 11	45 241 99	169 205	47 000
	45 241 99		47 000	
	179 234 10		216 205	47 000
En ajoutant à la dépense de 1881-82, les sommes qui sont portées dans les comptes publics de 1881-82 et qui sont portées ailleurs dans les comptes publics de 1881-82.		40 968 22		
Nous avons un total de	239 232 32	216 905 60		
Diminution en faveur de 1881-84.	3 327 32			

Mes estimés pour l'exercice de 1883-84 sont de \$216,905. En ajoutant, à la dépense de 1881-82, les sommes qui sont portées dans le gouvernement civil par le budget de 1883-84, et qui sont portées ailleurs dans les comptes publics de 1881-82, nous avons un total de \$220,232.82. Donc, mes estimés supplémentaires de 1883-84, au lieu d'établir une augmentation de \$37,000 contiennent en réalité, sur les dépenses, une diminution de \$3,327.82.

Mais on me dira peut-être : Où trouvez-vous cette somme de \$40,998.22 que vous mettez en ligne de compte pour la dépense de 1881-82 ? M. Mousseau donne ici le détail de cette somme de \$40,998.22 mise en ligne de compte pour la dépense de 1881-82. Il continue :

Voici maintenant l'explication de ces \$40,998, et vous allez voir à quelle astuce l'honorable M. Mercier a eu recours dans cette lutte, et jusqu'à quel point il a mané dans ce comté et ailleurs l'arme du mensonge : 1o Quant à l'augmentation des traitements des ministres, elle a été votée par l'honorable M. Mercier, qui a fait en cette occasion un discours magnifique. L'honorable M. Joly a présenté des motions de non-confiance l'en dernier contre le gouvernement, dans lesquelles il s'opposait à l'augmentation des traitements des ministres. L'honorable M. Mercier s'est alors séparé de son chef et il a voté pour l'augmentation de ces traitements. C'est cependant l'homme que vous venez d'entendre ridiculiser mes économies, en disant que je ne m'adressais qu'à de petits employés. C'est l'homme qui aurait bien voulu vous faire croire qu'on aurait dû commencer par réduire les gros salaires dont il a lui-même voté l'augmentation. On sait d'ailleurs qu'il a toujours été en faveur des gros salaires.

Permettez-moi de vous donner quelques détails sur les items dont je viens de parler. Il y a d'abord l'augmentation des traitements des ministres que M. Mercier a approuvée, et qui s'élève à \$4,266.67. Puis il y a les salaires suivants payés à des personnes à l'emploi du gouvernement en 1881-82, mais dont les salaires ne figuraient pas là où ils sont aujourd'hui entrés, sous le titre du gouvernement civil. Ces personnes étaient, en 1881-82 et depuis longtemps auparavant, employées comme elles le sont aujourd'hui dans le service civil, savoir : dans le département de l'agriculture et des travaux publics. Cependant dans les comptes publics de 1881-82, leurs salaires apparaissent au chapitre des dépenses des travaux et édifices publics.

Puis il y a la branche du cadastre du département des Terres de la Couronne. Les fonctionnaires employés dans cette branche n'étaient pas compris dans la liste civile en 1881-82, bien qu'ils fussent payés à même le fonds consolidé. Le gouvernement a décidé qu'ils devaient être compris, et conséquemment leurs salaires vont à augmenter la dépense apparente du gouvernement civil, bien que la dépense de la province n'en ait été augmentée.

Mais ce n'est pas tout. Il y a une autre branche du département des

Terres de la Couronne connue sous le nom de branche des arpentages. Cette branche est chargée de vérifier et inspecter les arpentages des Terres de la Couronne et pour les fins du cadastre. Ces dépenses figurent, dans les comptes publics de 1881-82, sous le titre de charges imputables au revenu et s'élèvent à \$9,438.06, comme vous le verrez en référant aux pages 87 88 et 89 des Comptes Publics de cette année. La plus grande partie de cette somme est aujourd'hui comprise sous le titre de gouvernement civil.

Et puis, dans les comptes de 1881-82, aucune des dépenses contingentes du département des chemins de fer n'est entrée sous le titre de gouvernement civil. Les Comptes Publics ne comprennent que les traitements du commissaire et d'un messenger. Il y avait, cependant, un certain nombre d'autres employés, et conformément à la modification apportée dans le mode de préparation des comptes, \$10,000 ont été entrées sous le titre de gouvernement civil dans les estimations de cette année, pour couvrir les traitements et les dépenses de ces employés.

Récapitulons ces items : Augmentation des traitements des ministres... \$4,266 67
Traitements de Gauvreau et autres... 4,573 50
Dépenses du cadastre... 12,719 99
Branches des arpentages... 9,438 06
Dépenses contingentes, département des chemins de fer... 10,000 00
Total... \$40,998 22

Pour établir, conséquemment, une juste comparaison entre la dépense figurant sous le titre de gouvernement civil dans l'année 1881-82 et les estimations de l'année courante, il faut ajouter cette somme à la dépense comprise sous le titre de gouvernement civil telle qu'elle appert dans les Comptes Publics de cette année 1881-82. (Appl.)

C'est donc une liste de \$40,998.22 qui était également dépensée avant que j'arrive à la tête des affaires, que l'on n'entraîne pas sous l'item proprement dit du service civil et que l'on payait tout de même soit à même les deniers des travaux et édifices publics ou à même le compte des chemins de fer, ou autres comptes de ce genre. Eh bien ! messieurs, vous pouvez vous imaginer par là à quel point on peut recourir un tel parti ou à tel chef, qui, comme il vous l'a dit, a juré ma perte et qui me fait une guerre acharnée, implacable.

Il n'a pas osé le nier, car il a eu le soin de dire en commençant son discours qu'il ne répondrait pas aux trois quarts des assertions de l'honorable M. Chapleau.

Il n'a pas osé nier que la guerre qu'il m'a faite provenait exclusivement de ce que je n'ai pas voulu l'admettre dans mon gouvernement.

On vous a dit, messieurs, que j'avais augmenté la dette d'un demi million. Ceci est une nouvelle fausseté. Tous mes adversaires, l'honorable chef de l'opposition le premier, auraient dû lire le discours de l'honorable M. Wurtele et ils y auraient vu que le 16 février dernier, le trésorier provincial, dans son exposé financier, demandait \$500,000 de plus pour éteindre des dettes que l'on avait contractées en rapport avec la construction des chemins de fer dans la province et avec d'autres obligations et qui n'avaient pas encore été payées. Des sommes ont été payées pour des travaux faits antérieurement à la vente, car les travaux que nous avons payés après la vente, étaient des travaux sous contrat, que nous avons transférés aux acheteurs, lorsque nous avons livré le chemin et pour lesquels le Pacifique et le syndicat nous ont déjà en partie remboursés.

Ainsi, par exemple, le Pacifique nous a remboursé il n'y a pas bien longtemps, \$53,000 pour les contrats de MM. Beemer et Saint-Louis, qui avaient été passés avant le vote et dont l'exécution avait été commencée avant la vente et continuée entre la vente et la livraison. Et si M. Mercier avait voulu aller plus loin, il aurait vu de plus une lettre de M. Drinkwater, le secrétaire du syndicat du Pacifique, en date du 21 juillet 1882, et par conséquent après la vente, où il dit au gouvernement : " J'ai aujourd'hui conclu avec M. Beemer ; je paierai à l'avenir tous les travaux faits et je vous rembourserai de ce que vous avez payé depuis le 1er mars. " Nous n'avons pas payé un seul sou après la vente. Je vous le répète, tout ce que nous avons payé par mandats spéciaux, c'étaient les travaux finis avant la vente et qui

n'étaient pas encore payés et des comptes qui n'avaient pas encore été produits.

Voilà pourquoi nous avons été obligés d'augmenter la dette consolidée pour payer ces dettes flottantes contractées pour la construction des chemins de fer et dont le gouvernement Mousseau n'est pas plus responsable que vous, messieurs.

Sur cette question de chemin de fer, comme l'honorable M. Chapleau vous l'a expliqué si clairement et si éloquentement, on a amassé un tas de mensonges, de calomnies et d'infamies. On a voulu vous faire croire, contre l'évidence des faits, que le gouvernement Mousseau, et avant lui le gouvernement Chapleau, avait fait des dépenses pour des travaux faits après la vente, quoique dans le contrat, il fut déclaré que toutes les dépenses à l'avenir seraient faites exclusivement par le Pacifique et le syndicat de la section Est.

On vous a dit aussi que M. Chapleau et d'autres vous avaient trompés en déclarant au parlement, lors des débats sur la vente, que si l'on gardait le chemin, il faudrait endosser la province pour finir les travaux indispensables. Or, MM. il n'y a pas cinq jours que j'ai rencontré l'un des directeurs et le secrétaire du Pacifique, qui m'ont déclaré que depuis qu'elle a acheté la section ouest, la compagnie a déjà dépensé au-delà d'un million de piastres. Et le syndicat de la section est va être obligé de dépenser dans les prochains six mois ou d'ici à un an, encore un demi-million de piastres pour compléter sa voie. Voilà, messieurs, comment on instruit le peuple! Voilà comment on veut vous éclairer, vous que l'on prétend respecter et dont on brigue les suffrages contre moi.

M. Mercier a encore eu l'audace, après les explications de M. Chapleau, de revenir sur mon arrangement avec la ville de Québec. Eh bien, voici ce qui en est sur ce point. J'ai pu de chose à ajouter à ce qu'a dit l'honorable M. Chapleau. Son explication a été claire et lucide, et il est impossible à aucun de vous de ne pas comprendre que la conduite du gouvernement dans cette affaire a été irréprochable. Que voit-on, en effet, dans cette affaire? C'est que, lorsque la vente du chemin de fer a été discutée dans les chambres de Québec, pendant la session de 1882, la corporation de la ville de Québec était en correspondance avec le gouvernement pour régler la difficulté de sa balance \$600,000 sur sa souscription en faveur du chemin de fer du Nord, et une autre balance de \$50,000 au fonds d'emprunt municipal.

Les conditions du gouvernement étant changées et les conditions de la ville de Québec étant aussi changées, il était survenu de grandes difficultés et il paraissait impossible que tout se réglât sans un procès, à moins que chaque partie ne mit de l'eau dans son vin. Or, messieurs, j'ai toujours été d'avis que le pire arrangement est préférable au meilleur procès. C'est aussi ce qu'avait pensé avant moi et le gouvernement Joly, qui avait déjà fait des propositions très-avantageuses à la ville de Québec, et l'honorable M. Chapleau, qui était en négociation avec la ville et qui achevait de négocier lorsque j'eus l'honneur de prendre les rênes du pouvoir à Québec. Il n'y avait de plus entre eux qu'une différence quelques milliers de piastres. L'arrangement était certainement avantageux et à l'un et à l'autre. Le gouvernement voulait transférer et céder ses droits au syndicat de l'Est, section 17 du contrat.

Or, que s'est-il passé alors dans les chambres, à propos de ce règlement et de la cession des droits du gouvernement à la cité de Québec? Les hommes des deux partis politiques se sont levés et ont supplié le gouvernement Chapleau de conclure l'arrangement que j'ai signé deux mois après, l'arrangement qui avait été commencé par M. Joly, continué par M. Chapleau et qui a été fini par moi. Le parlement avait fait mettre dans le contrat que le gouvernement pourrait régler directement avec la ville pendant encore trois mois. Or, c'est pendant ces trois mois que le gouvernement de Québec et la ville ont continué et fini les négociations. Quand je suis arrivé au pouvoir, les bases principales étaient déjà jetées par écrit. On était d'accord sur presque tous les points, et quelques jours après, l'affaire était bâclée.

Je maintiens, comme M. Chapleau l'a dit, que le gouvernement n'a rien perdu. Nous n'avons pas fait de dons aux entrepreneurs. Au

contraire, nous avons pu un peu assurer une dette qui pouvait être mauvaise.

Ainsi, messieurs, comme je viens de vous le dire, je n'ai pas augmenté les dépenses; je n'ai fait que placer dans le département de la liste civile des comptes et des employés qui auparavant étaient payés et apparaissaient à différents endroits dans les Comptes Publics. Je n'ai fait que mettre plus d'ordre dans les comptes de la province sans augmenter les dépenses. Voilà la vérité sur ce point.

Messieurs, on dit que je n'ai point fait d'économies. C'est encore un article du programme de mes adversaires, qui ont voulu, plus tard devenir mes ennemis. On a voulu m'envoyer devant mes électeurs avant le 1er juillet afin qu'on pût dire: "Voyez-vous, il avait promis des économies et il n'en a pas faites".

Plus tard, quand on a vu que mes économies étaient si considérables, on a dit que c'était une blague électorale. Eh bien! j'en ai vu beaucoup de blagues électorales dans ma vie, parce que j'ai souvent rencontré M. Mercier; mais je puis rendre le témoignage flatteur de n'avoir jamais menti au peuple et de ne l'avoir jamais trompé sciemment. M. Mercier ne peut pas en dire autant, car au début de sa carrière dans une des paroisses du comté de Bagot, un homme distingué, faisant aujourd'hui honneur au Banc judiciaire, l'a traité de "menteur public." Il a conservé depuis ce temps-là, ce titre dans le comté de Bagot et je pense qu'il a maintenant gagné la même réputation dans le beau comté de Jacques-Cartier.

Il n'est pas facile, messieurs, de dire que je n'ai pas fait d'économies, cela saute aux yeux de tout le monde; c'est un fait public, officiel et authentique; plusieurs des employés que j'ai renvoyés sont à se lamenter partout et viennent épancher leurs pleurs et leurs chagrins dans le sein de messieurs les Rouges de Montréal, et surtout dans celui de M. Mercier. C'est de ces employés mécontents, dont M. Mercier fait des espions, qu'il prétend avoir tous les secrets du gouvernement. Eh bien! messieurs, malgré que M. Mercier et quelques-uns de ces acolytes essaient de me ridiculiser comme étant maladroit et indigne de confiance, j'ai suivi, dans cette circonstance, la véritable marche que suivent les gouvernements sérieux. J'ai commencé par nommer une commission. On a dit que cette commission était une blague électorale faite en vue de mon élection. Dès le 1er octobre dernier, je me suis abouché avec deux hommes éminents pour former cette commission royale. Je voulais une enquête sérieuse, sévère et complète, parce que j'étais convaincu que l'on pouvait tirer de cette enquête des renseignements précieux, qui nous permettraient d'économiser considérablement cette année, et encore davantage l'année prochaine, en modifiant la loi. Je vous ai dit, messieurs, à Sainte-Genève, que je pensais que les économies pourraient atteindre \$40,000 à 50,000. J'ai dit ici le 20 mai dernier, qu'elles s'élevaient à près de \$100,000. Eh bien! je crois pouvoir dire maintenant qu'elles s'élèveront à \$140,000 ou \$150,000, pour l'exercice courant, et qu'en changeant la législation, ces économies seront, l'année prochaine, de \$250,000.

Cette commission avait été très sagement composée. J'ai éprouvé le coup de difficultés à trouver des hommes compétents qui fussent disposés à accepter cette charge. Les deux premiers à qui je me suis adressés ont refusé; enfin, après beaucoup d'instance, M. Tellier a accepté. Je l'ai nommé en janvier et il n'a pu commencer ses travaux que le 10 février. Le 1er juin dernier, les commissaires ont fait un rapport réduisant les dépenses de \$48,000 ou 50,000, et des ordres en Conseil ont été passés à cet effet. Un peu plus tard, il a été fait une nouvelle réduction de \$35,000. L'orateur donne le tableau des économies faites conformément aux rapports de la commission et arrive au total suivant: \$84,914.50.

On a eu le soin, messieurs, de ne pas vous parler des économies que j'ai faites concernant l'asile de Beauport qui nous coûtait un montant très élevé. Le contrat fait avec cette institution a expiré le premier mai dernier. Nous payions alors \$138 par tête, et j'ai renouvelé le contrat à \$132. Eh bien, sur les 1000 ou 1200 aliénés internés dans cet asile, j'ai réalisé une économie de \$8,000 par année, c'est-à-dire \$80,000 pour les dix années que durera le contrat.

On a dit encore que j'avais remis \$30,000 à M. Sénécal. Eh bien! je n'ai pas remis d'argent à M. Sénécal. Un syndicat avait contracté avec le gouvernement pour une partie de l'emprunt; il avait déposé entre nos mains \$30,000 comme garantie du marché. Le gouvernement ayant trouvé à faire un marché plus avantageux, les deux parties se sont entendues et nous avons brisé le contrat; l'argent déposé a été remis, naturellement, parce que le gouvernement que je représente n'est pas un gouvernement de voleurs. C'était un dépôt spécial d'argent, qui devait être remis, absolument comme le serait un dépôt judiciaire qui n'est pas entré dans nos recettes.

Mais M. Mercier voulant arriver à son histoire de la fin, a fait un coup d'audace. Voyant qu'il ne pouvait me déqualifier, il a dit: "Je vais poser pour la générosité, et je dirai que j'ai sauvé M. Mousseau." Ah! Messieurs, ceux qui connaissent le fond de ce cœur un peu sale et un peu noir ne croiront pas à ses paroles; ils ne croiront pas un mot de cette prétendue générosité, mais ils croiront à deux choses parfaitement distinctes. C'est que lorsque M. Mercier a vu que je ne voulais pas de lui dans mon gouvernement, il s'est dit: je vais tâcher de le perdre; et que lorsqu'il a vu qu'il ne pouvait pas me décapiter, comme le juge le lui a fait comprendre, il s'est dit: je vais tâcher de caroter \$5,000. Voilà toute l'histoire. Mais, il est allé plus loin, et cédant à un moment d'orgueil, il s'est dit: Mais cela ne fait rien; je le tiens toujours, et si vous avez le malheur de le réélire, je le déqualifierai cette fois.

Eh bien! Messieurs, ces menaces ne me font pas peur. Je serai élu, et il n'osera pas contester mon élection. Mais qu'il l'ose ou non, cela m'importe peu.

Messieurs, je crois avoir répondu victorieusement à tous les mensonges de M. Mercier et je vais maintenant laisser la parole à d'autres orateurs.

Merci et au revoir.

LES AMOURS DE MME COATES.—A mesure que la lumière se fait sur la tragédie de Bulwer Station, on apprend à mieux en connaître la triste héroïne, aujourd'hui enfermée avec ses remords dans un cachot à Sherbrooke. Dès l'enfance, la belle Emma Rogers s'est fait remarquer pour la frivolité de son esprit, son caractère indocile et sa coquetterie. On dit même que, depuis son emprisonnement, elle affiche la plus grande insouciance; on la dirait absolument dépourvue de cœur.

L'an dernier, elle s'est éprise d'un jeune écolier qui suivait les classes de l'Académie de Coaticook; Oscar Green Labaree—ainsi s'appelle cet Adonis—à tout au plus 19 ou 20 ans. Il est venu révéler lui-même devant le jury du coroner une partie de ses relations avec Mme Coates, leurs promenades en voiture, à Coaticook quelques jours avant le meurtre, puis la veille et le jour même de la mort de Coates. Jusqu'à présent, rien n'incrimine le jeune Labaree relativement à l'emprisonnement. On conjecture seulement que la jeune femme a cédé à une impulsion cruelle de sa frivole nature; fatiguée de la société de son époux, "dont elle avait de la peine à tirer une parole dans la tête-à-tête," comme elle l'a souvent dit avec amertume à une de ses amies, il est possible que, dans un moment d'ennui, elle a conçu le funeste projet de se débarrasser de son mari qui ne voulait pas l'aimer à sa manière afin d'être ensuite abandonné par elle et livré à celui qu'un caprice lui rendait cher.



LUNETTES - - - - B. LAURANCE

Londres, Angleterre, No 63, Hatton Garden.

Le célèbre opticien et oculiste de Londres, Angleterre, M. Laurance sera à TROIS-RIVIERES MERCREDI, LE 19 COURANT ET LES JOURS SUIVANTS. A l'Hotel St.-James. OU ON POURRA LE CONSULTER

Chaque œil sera l'objet d'un examen spécial, et les lunettes seront pourvues de lentilles les plus convenables à la condition de chaque œil.

Et comme aucune occasion plus favorable ne sera offerte aux personnes dont la vue n'est pas égale, d'avoir des lunettes convenables, nous avons confiance que l'on saura en profiter.

M. Laurance a une longue expérience en cette branche et nous avons le plaisir d'annoncer que des centaines de personnes de l'élite Québécoise ont été fournies de verres lenticulaires qui, sans exception, ont donné pleine et entière satisfaction. Les certificats donnés spontanément et que nous publions donnent une idée de la teneur de tous les autres, et l'on ne doit pas oublier que M. Laurance peut aujourd'hui en appeler à des centaines de personnes de Québec et d'ailleurs qui portent des lunettes Laurance. En conséquence, ceux qui n'ont pas encore profité de la visite de M. Laurance ne devraient pas tarder plus longtemps à aller le consulter et savoir si leur vue est ce qu'elle devrait être.

Lisez les témoignages suivants de :

- J. G. Leitch, Révérend M. Bolduc, L'Honorable Juge McCord, Docteur Marsden,
- H. Gowen, ér., M. le Curé de Québec, Dr James A. Sewell, Charles Judge, ér., Charles Pentland, ér.

De J. G. Leitch, Eer, Auditeur de la cité. B. LAURANCE, Eer, opticien.

Cher monsieur,—J'éprouve beaucoup de plaisir à vous informer que les lunettes que vous m'avez fournies me vont admirablement, étant précisément ce que je désirais pour assister la vue naturellement. Je dois dire que la manière scien tifique avec laquelle vous m'avez immédiatement donné ce qu'il me fallait m'a agréablement surpris, vu surtout que j'avais tenté pendant des mois de me procurer de bon verre, et que je n'avais pu y réussir jusqu'au moment où je suis allé vous trouver. J'aurais beaucoup de plaisir à vous recommander comme opticien intelligent et pratique, à tous ceux qui pourraient avoir besoin de vos services.

Votre, etc., J. G. LEITCH, Auditeur de la cité.

De H. GOWEN, Eer. B. LAURANCE, Eer.

Cher monsieur,—C'est avec beaucoup de plaisir que je vous informe que les verres que j'ai reçus de vous m'ont donné pleine satisfaction et que non seulement ils sont véritables, mais qu'ils donnent plus d'aïssance à la vue que tous les autres dont j'ai fait usage et qu'ils ne me fatiguent en aucune manière.

Votre, etc., H. GOWEN, Québec, 5 sept. 1883.

De Rév. M. Bolduc, Archevêché, 11 août 1883.

Cher Monsieur, j'ai fait usage des excellentes lunettes que vous avez choisies pour moi avec un si grand soin pour venir à ma vue. Je les trouve supérieures, rés à aucune de celles dont je me suis servi pendant un grand nombre d'années.

Plusieurs de mes amis ont visité votre bureau et ils ont admiré comme moi la grande variété et la perfection de vos verres. Votre obt. serviteur, J. B. Z. BOLDU, Ptre M. B. LAURANCE.

De Chas. Pentland, ér., Québec, 5 sept. 1883.

Cher monsieur,—Ayant acheté une paire de vos lunettes et en ayant fait usage pendant un temps suffisant pour pouvoir les éprouver complètement, je suis heureux de dire qu'elles ont été trouvées dignes de votre recommandation, et m'ont donné une entière satisfaction. Votre, CHAS. PENTLAND, A. M. B. Laurance, Québec, 13 août 1883.

Aussi les témoignages des personnages distingués qui suivent et des centaines d'autres.

- Lieut.-général Sir Patrick McDougall C. K. M. G.
- Juge en chef James McDonald, N. S., ancien ministre de la Justice.
- Lorn E. Baker, M. C. C. N. S.
- Juge en chef Sir William Young.
- Rév. Dr. Hill, recteur de St. Paul, Halifax.
- L'honorable W. J. Alton, M. D., sénateur N. E.
- L'honorable A. W. Smith, juge de la Cour Suprême, N. E.
- Scott Hutton, principal de l'asile des sourds et muets.
- Wm. Dumber, ex-maire de Halifax.
- Edward Johnson, M. D. vice-président de l'Association médicale du Canada.
- Wm. Tobin, C. R. C. S., Halifax.
- W. R. Slater, M. D., Halifax, président du conseil médical, N. E.
- H. C. Herbert, M. D., F. R. C. S., chirurgien major, A. M. D., principal état médical au Canada.
- John L. Humphrey, M. P. P.
- L'honorable Blies Botsford J. O. C. Moncton.
- T. Williams, Trésorier. I. C. B.
- R. J. Baxter, M. D. Moncton.
- A. N. Borque, M. D. Moncton.
- L'honorable A. G. Blair, premier du Nouveau-Brunswick.
- Dr. Rand, surintendant en chef de l'éducation N. B.
- Sénateur Archibald, N. E.
- Lieutenant-gouverneur de l'île de Prince-Edouard, l'honorable P. Heath Haviland.
- L'honorable Juge Weidon, juge de la Cour Suprême, N. B.
- L'honorable Lieutenant-colonel Gillespie, président du Conseil Exécutif, N. B.
- L'honorable juge Wetmore, de la Cour Suprême N. B.
- John Livingston, éditeur du Montreal Herald.
- Peter Lynch, ér., Q. C.
- J. Woodford, M. D. St. Jean, N. B.
- M. T. Bruce, M. D. Woodstock N. B.
- J. R. McLean, M. D. oculiste, Hal. N. E.

Une Merveilleuse Histoire

RACONTÉE EN DEUX LETTRES.

DU FILS: "28 Cedar St., New York, 28 Octobre, 1882.

"Messieurs: Mon père demeure à Glover, Vt. Il a beaucoup souffert des Scrofules, et la lettre ci-jointe vous dira les merveilleux effets produits par la SALSEPAREILLE D'AYER. Je crois que son sang doit avoir été infecté depuis dix ans au moins; sans autre signe extérieur qu'une légère plaie scrofuleuse au poignet. Il y a cinq ans de nombreuses ulcères commencèrent à se montrer, et peu à peu multiplièrent à tel point que son corps entier en fut couvert. Je vous assure, messieurs, que sa position était bien critique quand il commença à se servir de votre médicament. Maintenant il y a très peu d'hommes de son âge qui jouissent d'une meilleure santé. Je pourrais facilement nommer cinquante personnes prêtes à certifier de la vérité des faits que j'avance."

A vous sincèrement, W. M. PHILLIPS."

DU PÈRE: "C'est pour moi un plaisir, en même temps qu'un devoir, de venir auprès de vous attester et reconnaître les bienfaits que j'ai obtenus par l'usage de la

Salsepareille d'Ayer.

Il y a six mois mon corps était complètement couvert d'une terrible humeur et de plaies scrofuleuses. Cette humeur me causait des démangeaisons constantes et intolérables, et à chaque mouvement de mon corps elle se faisait en différents endroits, et le sang coulait. Mes souffrances étaient terribles, la vie était pour moi un fardeau. Je commençai l'usage de la SALSEPAREILLE au mois d'Avril dernier, et je l'ai continué depuis lors. Un changement immédiat commença à s'opérer; peu à peu les plaies se sont cicatrisées, et ma santé est devenue parfaite en tous les points, de sorte que je suis capable de faire une bonne journée de travail, quoique j'aie soixante-trois ans. Plusieurs me demandent comment je suis parvenu à obtenir une guérison si complète, alors qu'ils me croyaient incurable; et je leur dis ce que je vous raconte aujourd'hui. Glover, Vt., 21 Oct., 1882. A vous sincèrement, HIRSH PHILLIPS."

Le SALSEPAREILLE D'AYER guérit les Scrofules et toutes les Affections Scrofuleuses. Elle nettoie le sang de toute impureté, et restaure la vitalité et la force à tout le système.

PRÉPARÉE PAR Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass. Vendue par tous les Droguistes; prix \$1, six pour \$5.

LA VIGUEUR DES CHEVEUX

D'AYER

(Ayer's Hair Vigor.)

rend le brillant et la fraîcheur de la jeunesse aux cheveux gris ou défris, en même temps qu'elle leur donne une riche couleur chataine ou noir foncé, ainsi qu'on le désire. En s'en servant on peut donner aux cheveux blancs ou roux, une teinte foncée, les rendre plus épais, et presque toujours guérir la calvitie.

Elle arrête la chute des cheveux, stimule et rend la vigueur à une croissance faible et malade. Elle empêche les cheveux de tomber et la régène, ainsi que toutes les maladies du cuir chevelu. Comme article de Toilette pour Dames, la VIGUEUR est sans pareille; elle ne contient ni huile ni teinture, elle rend la chevelure douce, brillante, et soyeuse, tout en l'imprégnant d'un parfum suave et permanent.

M. C. P. BRICHER écrit de Kirby, O., 2 Juillet, 1882: "L'automne dernier mes cheveux commencèrent à tomber, et dans un court espace de temps je devins presque chauve. J'essayai la VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER, et avant que le premier flacon fût fini, la chute des cheveux s'arrêta, et une nouvelle crue commença à pousser. Maintenant ma tête est couverte d'une chevelure abondante et vigoureuse."

J. W. BOWEN, Propriétaire du McArthur (Ohio) Enquirer, dit: "La VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER est une excellente préparation pour les cheveux. J'en parle par expérience. Elle développe une nouvelle croissance de cheveux doux et soyeux. La VIGUEUR est aussi un remède sûr pour la teigne."

M. ANGUS FAIRBAIRN, le chef de la célèbre "Famille Fairbairn," Vocalistes Écossais, écrit de Boston, Mass., 6 Février, 1880: "Pendant que mes cheveux ont commencé à grisonner je me servis de la VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER, j'ai ainsi pu conserver une apparence de jeunesse—une chose véritablement très importante pour tous ceux qui sont obligés de paraître en public."

MME. O. A. PRESOTT, écrivant de Elm Street, No. 28, Charlestown, Mass., 14 Avril 1882, dit: "Il y a deux ans environ je perdis la moitié de ma chevelure. Elle s'éclaircissait avec une rapidité prodigieuse. L'usage de la VIGUEUR arrêta la chute, activa une nouvelle croissance, et au bout d'un mois ma tête entière était couverte de cheveux naissants mais vigoureux qui, continuant à pousser, devinrent aussi longs et aussi épais qu'avant la chute. J'employai seulement un flacon de la VIGUEUR, mais à présent je n'en sers de temps en temps comme article de toilette."

Nous avons des centaines de semblables attestations sur l'efficacité de la VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER. Un simple éprouve convaincra les plus incrédules.

PRÉPARÉE PAR Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass. Vendue par tous les Droguistes.

Manufacture Canadienne

Remillard & Morrissette

No. 29 RUE ST. GEORGE

TROIS-RIVIERES.

Manufacturiers d'Engins, Pompes, Machineries pour toute espèce de Moulins. Appareils à vapeur, réparations etc.

AVIS AUX CULTIVATEURS. Toujours en mains les pièces nécessaires qui entrent dans la fabrique des presses à foin.

SPECIALITE POUR LA CONFECTION DES ROUES TURBINE DE LEFFELS

On sollicite l'encouragement du public. 1er mai 1883-1a.

Imprimerie du "CONSTITUTIONNEL"

Journal Sémi-Quotidien et Hebdomadaire

NO. 10 RUE CRAIG, TROIS-RIVIERES NO. 10,

On exécutera à cet établissement, avec la plus grande ponctualité, les ouvrages de ville en différentes couleurs et dans le style le plus élégant.

Têtes de comptes, Blancs pour Avocats, Notaires, Huissiers, etc., etc.
Les ordres envoyés par écrit recevront toute attention et seront exécutés sans délai.

Province de Québec,
District de Trois-Rivières }
COUR SUPERIEURE.
Dame Emma Bellemare, épouse de Joseph Drew, ci-devant cultivateur de la paroisse Ste Anne d'Yamachiche, District des Trois-Rivières et actuellement absent de la Province de Québec et demeurant aux Etats-Unis d'Amérique et dûment autorisé à ester en justice.
Demanderesse
vs
Le dit Joseph Drew
Défendeur
Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause, le vingt-huit Aout courant.
Trois-Rivières 28 Aout 1883.
DENONCOUT & HARNOIS
Procès de la Demdr.



AVIS.

Compagnie de Navigation du Richelieu et d'Ontario.
A partir de Dimanche, 9 Septembre courant, le Bateau à Vapeur "Trois-Rivières" laissera Les Trois-Rivières pour Montréal, A MIDI, au lieu de 1 heure. Et cela jusqu'à avis contraire
Par ordre des Directeurs.
O. O. DESILET, Agent.
Les Trois-Rivières, 6 Sept. 1883.



L'AMI DES PAUVRES.

PAIN KILLER

DE PERRY DAVIS.

Guérit l'INTERIEUREMENT, il guérit la Dysenterie, le Cholera, la Diarrhée, les Crampes et les Douleurs d'Estomac, les maladies du Foie, la Dyspepsie, les Indigestions, les Rhumes Soudains, la Toux, etc.

EMPLOYÉ À L'EXTERIEUR, il guérit le Panaris, les Engures, les Entorses, les Ulcères, les Brûlures, la Rhumatisme, le Neuralgie, les Douleurs dans les Membres et les Jointures, etc., etc.

Se trouve chez tous les Pharmaciens, 25c. et 50c. la Bouteille.
Prenez Garde aux Imitations.

NOUVELLE MAISON
ENSEIGNE DE LA BOULE D'OR
A. LAFLAMME
135 RUE NOTRE-DAME
TROIS-RIVIERES

Le soussigné a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'acheter le fond du Stock de M. Z. Beaudry à des conditions qui lui permettent d'offrir ses marchandises à une grande réduction.
De plus: les nouveaux achats faits avec précautions vous montreront un assortiment varié, tels que Tweed, Serges, Draps, Gilets à robes, soies, satin, et une spécialité dans les cotonnades et les mérinos noirs pour robes et pour tout usage.
Une visite est respectueusement sollicitée avant d'acheter ailleurs.
A. LAFLAMME
1er Mai 1883—1a

AVIS IMPORTANT.



Spécialement aux forgerons.

Le soussigné vient de recevoir une consignment considérable de
Fer en barres et de charbon de forge
qu'il vendra aux conditions les plus libérales

Il profite de l'occasion pour annoncer à ses nombreux praticiens et au public en général, qu'entre les importations mentionnées plus haut, il a augmenté son stock, de manière à remplir les ordres, dans son genre de commerce quel'ils soient, qui lui seront présentés.

Une visite est respectueusement sollicitée.

P. A. GOUIN,
Marchand-Quincailler
No. 39, coin des rues DU PLATON & CRAIG
Trois-Rivières, 15 août 1883.—1m.

NOUVEAU RESTAURANT

Mr. C. A. LABARRE, avantageusement connu du public trifluvien, prend occasion pour l'informer, qu'il tient maintenant au No.

17 RUE DU PLATON

un restaurant de première classe, qui pourra donner complète satisfaction à la pratique. Il tient de plus un magnifique

PIGEON HOLE

où chacun pourra s'y amuser de la meilleure façon.

Il a aussi constamment en mains des Huitres fraîches,
Homards et
Cigares de toutes qualités.

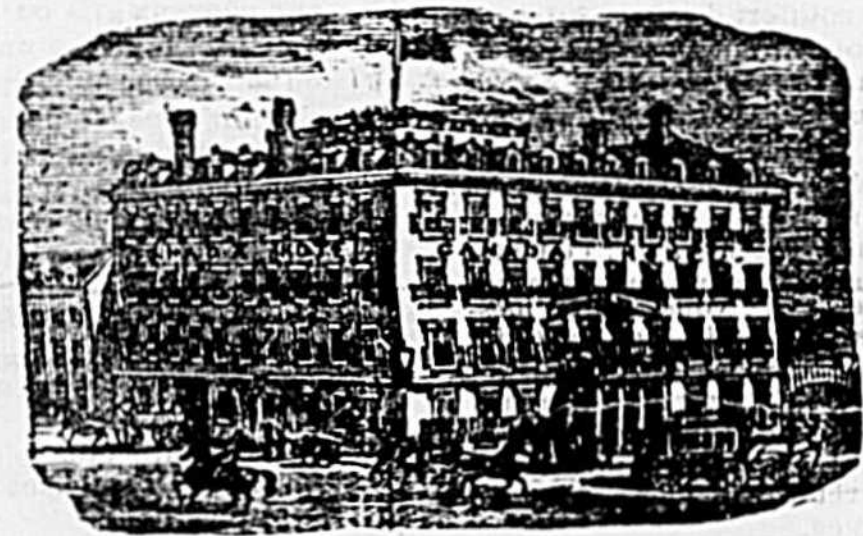
Veuillez faire une visite à son établissement et vous trouverez satisfaction.
Trois-Rivières, 1er juillet 1883.—3m.

W. C. PENTLAND

AGENT-GENERAL
d'Assurance contre le Feu
No. 14 RUE DES FORGES,
TROIS-RIVIERES.

QUEEN'S INS. CO. Capital: dix millions de Dollars, (\$10,000,000.)
ROYAL OF ENGLAND. Capital dix millions de Dollars, (\$10,000,000.)
BRITISH AMERICA ASS. CO. (Incorporée en 1833).....Capital deux millions de Dollars (\$2,000,000.)
Assure contre le feu toutes sortes de propriétés, particulièrement les églises maisons et dépendances des cultivateurs, à un prix très modéré.
Trois-Rivières, 27 Juin 1882.

HOTEL DU CANADA



No. 17, Rue St. Gabriel, Montréal.
RIVARD & FILS,
PROPRIETAIRES.

Le magnifique HOTEL DU CANADA, de Montréal, dont la popularité est si bien connue, vient de passer entre les mains de nouveaux propriétaires qui y ont fait de grandes améliorations dans le genre le plus moderne, ce qui le met sur le pied des principaux établissements de ce genre sur le continent américain.

Le public voyageur trouvera à l'HOTEL DU CANADA des chambres spacieuses, parfaitement aérées, meublées avec un luxe exquis, une table abondamment fournie et un service excellent. Les liqueurs sont choisies et les vins des meilleurs crus.

Des omnibus stationnent à l'arrivée de tous les chemins de fer et de bateaux à vapeur, et un employé de l'hôtel est chargé d'accompagner les voyageurs qui veulent bien visiter cet établissement.

Avec un tel confort, les propriétaires de l'HOTEL DU CANADA osent ériger une large part du patronage public.

RIVARD & FILS,
PROPRIETAIRES.
Mai 1882.—1m.

COURRIER DES ETATS-UNIS

CONDITIONS D'ABONNEMENT

PAYABLE INVARIABLEMENT D'AVANCE

EDITION QUOTIDIENNE

(COURRIER DU DIMANCHE COMPRIS)

	En An	Six mois	Trois mois
Pour les Etats-Unis et le Canada, port compris.....	\$12 60	\$6 30	\$3 40
En dehors des Etats-Unis et du Canada, port compris.....	16 20	8 10	4 30

Port des feuilletons et numéros offerts aux nouveaux abonnés, en dehors des Etats-Unis et du Canada, 30 c. en sus.

EDITION HEBDOMADAIRE.

	En An	Six mois	Trois mois
Pour les Etats-Unis et le Canada, port compris.....	\$5 20	\$2 60	\$1 50
En dehors des Etats-Unis et du Canada, port compris.....	6 04	3 02	1 76

Port des feuilletons offerts aux nouveaux abonnés, en dehors des Etats-Unis et du Canada, 26 cents en sus.

COURRIER DU DIMANCHE.

	En An	Six mois	Trois mois
Pour les Etats-Unis et le Canada, port compris.....	\$2 50	\$1 25	» »
En dehors des Etats-Unis et du Canada, port compris.....	3 50	1 75	» »

Port pour les derniers numéros offerts aux nouveaux abonnés, en dehors des Etats-Unis et du Canada, 20 c. en sus.

EDITION POUR L'EUROPE.

	En An	Six mois	Trois mois
Prix pour tous les pays en général, port compris.....	\$6 00	\$3 00	\$1 50

Les abonnements à l'édition hebdomadaire et à l'édition quotidienne, partent du 1er et du 15 de chaque mois.
Les abonnements au Courrier du Dimanche partent du 1er de chaque mois.
Nous ne recevons pas en paiement d'autres timbres-poste que ceux de France (non des colonies) et ceux des Etats-Unis de UN et de DEUX cents seulement.
On ne prend pas d'abonnements pour la ville de New-York à l'édition quotidienne. On peut obtenir le journal au mois, à la semaine et au numéro des divers news agents, vendeurs et porteurs de journaux.
Le nouveau catalogue de la librairie du COURRIER DES ETATS-UNIS sera envoyé à toute personne qui en fera la demande.
Nous engageons nos correspondants à faire leurs remises par lettres enregistrées, chèques, traites, mandats-poste (money-orders), ou American Express money-orders à l'ordre de

H. P. SAMPERS & Co., 19 Barclay St., New-York.



PILULES DE HOLLOWAY

Ce grand remède est au rang des choses nécessaires à la vie.

Ces fameuses Pilules purifient le sang, et issent avec la plus grande efficacité sur

Le Foie, l'Estomac, les Reins

et les INTESTINS, donnant du ton, de l'énergie et de la vigueur à ces GRANDES SOURCES DE LA VIE. Elles sont recommandées consciencieusement comme un remède infailible dans tous les cas où la constitution, quel qu'en soit la cause, s'est affaiblie. Elles sont merveilleusement efficaces pour toutes les maladies des femmes n'importe l'âge; et comme REMÈDE GÉNÉRAL DE FAMILLE, ne peut être surpassé.

Propriétés de Guérison sot connues dans le Monde Entier.

Pour guérir le MAL DE JAMBES, Ma de Poitrine

Vieilles Blessures, Plaies et Ulcère



est un remède infailible. Si vous en faites usage avec précaution, vous éviterez le MAL DE GORGE, les Bronches à l'oux et même l'ASTHME. Pour les enflures, Glandulaires, Abcès, Hémorroïdes, Fistules

La Goutte, le Rhumatisme

Et toutes les MALADIES DE LA PEAU, n'ont jamais failli.
Les Pilules et l'Onguent sont manufacturés seulement au

No. 533 RUE OXFORD, LONDRES,
Et sont vendus par tous les marchands de Remèdes du Monde Civilisé; avec directions pour s'en servir, dans presque toutes les langues.

Les marques de Commerce de ces Remèdes sont enregistrées à Ottawa. Ainsi toute contrefaçon dans les Possessions Anglaises de l'Amérique du Nord est punie.

Les acheteurs doivent examiner l'Étiquette sur les boîtes et les bouteilles. Si l'adresse n'est pas 533 Oxford Street London il y a falsification.

24 1181

On reconnaît universellement

que les Pilules Cathartiques d'Ayer sont le meilleur de tous les purgatifs employés dans les familles. Elles sont le résultat de longues et laborieuses recherches couronnées de succès, et l'usage fréquent qu'en font les Médecins dans leur pratique, ainsi que toutes les nations civilisées, prouve qu'elles sont les meilleures et les plus actives de toutes les Pilules purgatives que la science ait inventées. Étant purement composées de végétaux, elles ne peuvent produire aucun mal. Sous le rapport de leur mérite intrinsèque et de leur puissance curative, nulles autres Pilules ne peuvent leur être comparées, et toute personne qui en connaît les propriétés, les emploiera selon qu'il sera nécessaire. Elles maintiennent le corps en parfait état et assurent le fonctionnement régulier du mécanisme humain.

Douces et efficaces, les Pilules Cathartiques d'Ayer sont spécialement adaptées aux besoins de l'appareil digestif dont elles préviennent et corrigent les dérangements, si elles sont administrées en temps utile. Ces Pilules sont le meilleur et le plus sûr remède pour les enfants et les personnes d'une constitution délicate, avec lesquels il est nécessaire d'employer un purgatif anodin bien qu'énergique.
Préparé par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass., E. U., Chimistes pratiques et analytiques.
En vente chez tous les Pharmaciens.

MÈRES ET NOURRISES

Lisez avec soin les avantages que le Sirop de Coderre a sur tout autre sirop calmant ou cordial offert pour les malades des enfants.

LE SIROP DES ENFANTS DU Dr. CODERRE est préparé avec soin, suivant la formule du Dr Coderre, et a été employé par lui dans sa pratique privée pendant des années, ayant au-delà de quarante ans d'expérience comme médecin.

LE SIROP DE CODERRE est hautement recommandé par les Professeurs de la Faculté de Médecine du Collège Victoria, Montréal.

LE SIROP DE CODERRE est parfaitement sûr et peut être administré sans aucun danger contre les maladies pour lesquelles il est recommandé.

LE SIROP DE CODERRE est exempt de tout repos ou de substances désagréables.

LE SIROP DE CODERRE guérit les Coliques et les douleurs de la dentition.

LE SIROP DE CODERRE guérit la diarrhée des enfants et les irrégularités des intestins causés par la dentition.—A vendre partout à 25 cts.



Bureau de Poste DE TROIS-RIVIERES

1er Janvier 1883.

MALLES	ARRIVÉE	CLOTURE
PAR CHEMIN DU NORD Section Ouest.		
Montréal et Ouest	6 30 P. M.	11,20 A. M.
Yamachiche		
Rivière-du-Loop ..		
Maskinongé, Berthier et Sorel		
PAR GRAND-TRONC		
Etats-Unis	9 00 A. M.	11,15 A. M.
St. Grégoire		
Niçhet		
La Hâte		
Arbuthaska		
Les Cantons de l'Est		
PAR CHEMIN DU NORD Section Est		
Québec et Est	1 20 P. M.	5,30 P. M.
Bathurst		
Champlain		
Ste Anne de la Pérade etc. etc.		
PAR TERRE		
Bécancourt	9 30 A. M.	11,00 A. M.
Gentilly		
St. Pierre les Becquets		
St. Jean D. C. et la rive sud		
St. Maurice	12 Midi.	1,00 P. M.
St. Geneyève		
St. Narcisse		
St Etienne	10,00 A. M.	12 00 A. M.
Shawenegan		
Valmont		
Les malles pour l'Europe ferment le vendredi 5.30 P. M. et par les bateaux à vapeur		
		7.30 P. M.

Les lettres enregistrées doivent être mallees 15 minutes avant le départ de chaque malle
C. K. OGDEN,
Maître de Poste
Trois-Rivières, 1er Janvier 1883.

ABONNEZ-VOUS
AU CONSTITUTIONNEL
JOURNAL A BAS PRIX

Edition Sémi-Quotidienne \$3.00 par an née | Edition Hebdomadaire 50 cts. par année